

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

LE LUNDI 7 AVRIL 2025 – 20 H 35

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le lundi 7 avril 2025 à 20 h 35, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents : mesdames les conseillères Geneviève Hébert, Sylvie Guévin, Laurence Bousquet, monsieur le conseiller Luc Darsigny, ainsi que monsieur le conseiller Jean Pinard via visioconférence, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario St-Pierre.

Ainsi que Dominique St-Pierre, directrice générale et Annick Lafontaine, greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Signification de l'avis de convocation
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Politique et plan d'action sur le développement durable – adoption
 5. Plan d'action détaillé de réduction de GES – octroi du mandat avec appropriation de surplus
 6. Période de questions et levée de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

Résolution 31-04-2025

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Laurence Bousquet, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 avril 2025 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 32-04-2025

4. POLITIQUE ET PLAN D'ACTION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'une commission sur le développement durable a été créée par la résolution numéro 08-10-2024;

CONSIDÉRANT que les mandats de cette commission sur le développement durable sont la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire de la Ville de Saint-Pie et finaliser la Politique du développement durable à Saint-Pie ainsi que le plan d'action;

CONSIDÉRANT la Politique du développement durable à Saint-Pie et le plan d'action proposés par la commission sur le développement durable;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Jean Pinard et résolu :

QUE le conseil adopte la Politique du développement durable à Saint-Pie ainsi que le plan d'action.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 33-04-2025

5. PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE RÉDUCTION DE GES – OCTROI DU MANDAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie désire procéder à la réalisation d'un plan d'action détaillé de réduction de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie souhaite quantifier les réductions d'émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie LCL Environnement inc. datée du 19 février 2025 pour la réalisation d'un plan d'action détaillé de réduction de GES;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil octroie le mandat pour la réalisation d'un plan d'action détaillé de réduction de gaz à effet de serre sur le territoire de la Ville de Saint-Pie à la compagnie LCL Environnement inc., pour un montant de 5 100,00 \$, plus taxes, conformément à son offre de service datée du 19 février 2025, en appropriant le surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour l'offre de service produite par la compagnie LCL Environnement inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 34-04-2025

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée pendant la période de questions réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Laurence Bousquet et résolu :

QUE la séance soit levée à 20h41.

Adoptée à l'unanimité des conseillers